



COMMUNIQUE DE PRESSE N° 004/SC-ONG/ENV/NK/2014.

Décision du retrait de SOCO International dans le PNVi :

Regards croisés !

Dans la nuit du 10 juin 2014, la Société britannique SOCO International s'est engagée auprès de WWF à cesser toute opération pétrolière au sein du Parc National des Virunga, à l'Est de la RDC où elle mène, depuis le début de cette année 2014, les activités sismiques.

Tout en saluant cette initiative de se retirer dans le PNVi, site du patrimoine mondial de l'UNESCO, nous exprimons les inquiétudes suivantes :

1. Lorsque SOCO dit qu'elle va se retirer des Virunga après avoir terminé ses activités opérationnelles en cours qui comprennent la prospection sismique sur le lac Edouard ne signifie-t-il pas que l'entreprise voudrait réorienter ses stratégies en faisant déclasser le PNVi pour une exploitation ultérieure ?
2. Qu'en est-il de l'Ordonnance présidentielle, du contrat de partage de production et du permis d'exploration jugés contraires aux lois du pays et aux conventions internationales et qui, paradoxalement, restent toujours valables et constituent une menace sur le PNVi (une aire protégée) au cas où ils étaient valorisés au profit d'une autre entreprise ?
3. Bien que WWF se soit engagé à retirer sa plainte à l'OCDE, nous restons inquiets par rapport aux violations de droits humains commises à l'encontre des communautés et des acteurs locaux avant et pendant les activités sismiques de SOCO dans le PNVi. Ces victimes vont-elles recouvré leurs droits violés sur lesquels la plainte de WWF était fondée ?
4. Nous sommes aussi inquiets des possibles répercussions au niveau de la sécurité des acteurs locaux sur le terrain à cause des attentes créées et l'approche utilisée par la compagnie pétrolière et ses alliés.

De tout ce qui précède, nous recommandons :

Au Gouvernement Congolais :

1. De prendre acte de ce retrait et se rassurer de son effectivité dans le délai promis ;
2. D'annuler les actes précités qui confèrent à SOCO le droit d'exploration et d'exploitation dans le PNVi, aire protégée et site du patrimoine mondial ;
3. De se détourner de l'idée du retrait du PNVi de la liste des sites du Patrimoine Mondial de l'UNESCO et de déclassement d'une partie ou de la totalité de ce parc, une initiative dangereuse pour l'avenir de la biodiversité et des populations riveraines ;
4. De promouvoir l'industrie touristique, la pêche durable et toutes les activités de survie des communautés locales vivant dans et autour du Parc National des Virunga, considéré comme moteur du développement durable de la Province du Nord-Kivu.
5. D'accélérer les activités d'exploration et d'exploitation pétrolière dans les blocs ouverts aux activités extractives afin d'accroître les chances du développement de la RDC.

A SOCO International:

- De s'assurer, lors de son désengagement dans la région, que la sécurité des acteurs locaux est prise en considération et les possibles impacts de leurs activités. Expliquez à l'opinion comment pense-t-elle mitiger et prévenir ces risques ?

Aux Partenaires Techniques et Financiers :

1. D'accompagner le Gouvernement Congolais pour la préservation du PNVi et faire de celui-ci un moteur de stabilité et de développement socio-économique dans la sous-région des Grands Lacs.

Fait à Goma, le 11 Juin 2014.

Pour plus d'information, contactez :

1. Eddy K. SIWAYITIRA (SOPR, sopgraben@yahoo.fr, Tél : +243 994 02 94 12)
2. Gautier MISONIA (CREDDHO, gautier.mis@gmail.com, Tél : + 243 994167279)
3. Isaac M. WIKEREVOLO (CREDDHO, wikerisaac@gmail.com, Tél : +243 995 47 20 18)
4. Floribert MASANI (Réseau CREF, floribert.masani@reseaucref.org, Tél : +243 993 50 15 28)
5. François BILOKO (Réseau CREF, francois.biloko@reseaucref.org, Tél : +243 998 60 56 65)
6. Bantu LUKAMBO (IDPE, idpe_kc@yahoo.fr, Tél : +243 997 70 40 42)
7. Alphonse M. VALIVAMBENE (Réseau CREF, alphonse.valivambene@reseaucref.org, Tél : +243 998 38 48 39)